

HORACE, *ODE XV* — *Contre le luxe du siècle*

Iam pauca aratro iugera regiae
moles relinquent, undique latius
extenta visentur Lucrino
stagna lacu platanusque caelebs
evincet ulmos ; tum violaria et
myrtus et omnis copia narium
spargent olivetis odorem
fertilibus domino priori,
tum spissa ramis laurea fervidos
excludet ictus. Non ita Romuli

praescriptum et intonsi Catonis
auspiciis veterumque norma.
Privatus illis census erat brevis,
commune magnum : nulla decempedis
metata privatis opacam
porticus excipiebat arcton
nec fortuitum spernere caespitem
leges sinebant, oppida publico
sumptu iubentes et deorum
templa novo decorare saxo.

Ce texte apparaît comme cardinal dans la compréhension de la relation entre les Romains et leur environnement : il ne s'agit en effet pas réellement d'une fibre écologique, l'époque ne s'y prêtant que trop peu, mais bien davantage du souvenir d'une époque pour partie disparue, pour partie affabulée. Cet âge d'or auquel les Latins aiment tant à se référer apparaît ici dans toute sa force, notamment au travers de l'opposition viscérale qu'édifie l'auteur avec l'excès de civilisation : cette *décadence* de la culture romaine, bien éloignée des si frustes figures tutélaires de la Royauté primitive et de la République vertueuse, à commencer par Romulus lui-même. Le magazine en ligne *GoodPlanet mag'* abonde particulièrement en ce sens dans son article *La biodiversité, le sujet négligé, sinon oublié, des élections à venir* (03/02/2022, lien [ici](#)) en évoquant le problème éminemment actuel de la disparition, à un rythme aujourd'hui effréné, d'espèces plurimillénaires, comparables au patrimoine en danger qu'évoquait déjà Horace.



Les royales constructions ne laisseront bientôt que peu d'arpents à la charrue. On verra de toutes parts des viviers plus grands que le lac Lucrin. Le platane solitaire remplacera les ormes. Les violettes et le myrte, toute la richesse de l'odorat, répandront leurs parfums là où les oliviers donnaient l'abondance à l'ancien maître ; et l'épais feuillage des lauriers repoussera les brûlants coups de soleil. Ces choses n'ont point été prescrites sous les auspices de Romulus, ni de l'austère Caton, ni par la loi des aïeux. Leur fortune privée était petite, la fortune publique était grande. Aucun portique large de dix pieds ne dispensait la fraîcheur du nord aux simples citoyens. Les lois ne permettaient pas de dédaigner le chaume naturel, et elles ordonnaient de consacrer la pierre nouvellement taillée aux monuments publics et aux temples des dieux.

Traduction par Leconte de Lisle, 1873.